



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

1 – PRESIDENCE

➤ Point de la situation politique début 2008

DESTINATAIRES Aux Bureaux des Syndicats
Aux Conseillers Fédéraux et aux Suppléants

CIRCULAIRE N° S-2008-002

Paris, le 8 janvier 2008

Chère Consœur, Cher Confrère,

• Le début d'une nouvelle année est toujours l'occasion de faire le point des différents dossiers en cours et surtout de se tourner vers l'avenir pour y apporter réponses et propositions. En 2008, la FFMKR amplifiera son action à deux niveaux :

- au niveau professionnel en tant que premier syndicat représentatif de la profession,
- au niveau interprofessionnel en s'investissant au niveau du CNPS et de l'UNPS.

• Sur de nombreux dossiers, comme la réforme de l'assurance maladie, les Etats Généraux de l'organisation des soins, le financement de notre protection sociale, la réforme de nos études, il ne peut y avoir d'approche isolée ; toute approche du dossier et toutes avancées ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'un travail concerté avec les autres professions de santé. Bien sûr, il y aura des esprits chagrins qui nous rétorqueront que nous risquons de travailler pour d'autres professions et en particulier pour les médecins. La seule solution pour éviter cet écueil est d'avoir une politique professionnelle claire bien définie avec des dossiers prospectifs sur l'évolution de notre système de santé et du rôle que les masseurs-kinésithérapeutes vont avoir à y jouer dans l'avenir. La FFMKR, grâce à ses congrès et aux différentes décisions qui ont été prises démocratiquement, a donné aux représentants fédéraux des positions solides sur certains dossiers. Mais sur des dossiers capitaux qui impacteraient nos modalités d'exercice actuel, comme sur la démographie, le tiers payant, le périmètre de la prise en charge par l'assurance maladie, la réforme de notre formation initiale, nous organiserons un congrès extraordinaire ou une conférence des présidents car toutes avancées ou tout blocage doivent être partagés par tous.

MOTS CLEFS

Présidence

LMD

Démographie

Ostéopathie

Complémentaires

A. AU NIVEAU DE LA POLITIQUE DE SANTÉ NATIONALE

B.

• Ce début d'année 2008 sera très riche en événements et sera marqué par les différentes missions mises en place par la ministre de la Santé Roselyne BACHELOT-NARQUIN et dont la synthèse aboutira en juin 2008 à une loi de programmation sur notre protection sociale et sur la Sécurité Sociale en particulier. Les principales missions sont :

- les Etats Généraux de l'organisation des soins qui débiteront pour nous le 10 janvier 2008,
- la mise en place des Agences Régionales de Santé confiées au Préfet Ritter et qui sera opérationnelle début 2009 (programme du Président de la République),
- la mission Larcher sur le rôle de l'hôpital et sa nouvelle organisation,
- la mission Flageolet sur la disparité des politiques de santé.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366



- On peut se dire : des missions et une loi de plus et là ce serait se tromper fortement. En effet, la loi de Sécurité Sociale 2008 a été marquée par une volonté de passage en force du Gouvernement et aucun amendement significatif proposé par les parlementaires soumis aux desiderata de l'Élysée n'a été accepté. Aussi, nous devons nous attendre à des mesures fortes soutenues par les politiques mettant en péril nos modalités d'exercice actuel. Devant cette situation, l'UNPS et le CNPS sont en ordre de marche en toute complémentarité et nul doute que nous aurons besoin de la mobilisation de tous les professionnels de santé au cours de l'année qui s'annonce.

B. RÉFORME DE NOTRE FORMATION INITIALE ET INTÉGRATION UNIVERSITAIRE DANS LE SYSTEME LMD

- Dans un courrier en date du 5 décembre 2007, la DHOS nous informe de la volonté du Ministère de rénover les diplômes paramédicaux dont celui de masseur-kinésithérapeute. Cette réforme s'inscrit dans une réforme plus globale de la formation initiale des professions médicales et paramédicales (les infirmières représentent la profession paramédicale la plus en avance sur ce dossier). La méthodologie consiste à partir des référentiels métiers et compétences à produire un référentiel certification (terme nouveau) et de formation. La FFMKR s'interroge sur les bases qui vont être prises pour construire le référentiel métier et compétence à savoir :

- Actuellement, notre métier en 2008 repose sur un décret d'actes de 1989,
- Demain, notre métier devra reposer sur un décret d'actes actualisé correspondant aux évolutions de notre pratique.

- Malheureusement, il semble bien que ce soit la première solution qui soit retenue et avant d'aller plus loin, la FFMKR est intervenue auprès de la Ministre de la Santé et de la directrice de la DHOS trouvant inadmissible cette analyse. De plus, les syndicats infirmiers qui sont en avance dans la réforme de leur formation initiale ont quitté dans leur grande majorité les négociations. La FFMKR n'admettra pas :

- de négocier un référentiel métier généraliste tourné vers le passé n'intégrant pas les évolutions techniques, scientifiques de notre profession,
- de négocier une réforme de notre formation initiale oubliant son intégration dans le processus LMD.

- Cette réforme de notre formation initiale doit être un élément d'émancipation de notre profession et en aucun cas réduire le masseur-kinésithérapeute à un simple technicien. Nous ne voulons pas réformer nos études à n'importe quel prix. La première réunion de travail aura lieu le jeudi 17 janvier 2008 au Ministère de la Santé.

C. DÉMOGRAPHIE

- Conformément à la 15^{ème} décision du Conseil Fédéral de décembre 2007, la FFMKR a écrit au Ministre de la Santé pour demander une augmentation du quota d'entrées dans les instituts en masso-kinésithérapie. En effet, depuis 1990 à ce jour, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes a augmenté de 45 % (soit 3 % par an) atteignant au premier janvier 2007 : 62 062 masseurs-kinésithérapeutes. Cette évolution est liée d'une part à l'augmentation du quota d'entrées dans les écoles de masseur-kinésithérapeute (+ 531 depuis 2001) et surtout d'autre part à l'explosion du nombre d'autorisations d'exercice délivrées aux ressortissants communautaires (1 483 en 2005, contre 100 environ en 1995).

- Il est totalement illogique que des jeunes souhaitant devenir masseur-kinésithérapeute soient obligés d'aller se former en dehors de notre pays. Il est de notre devoir de leur permettre de se former en France. Cela est d'autant plus vrai au moment où s'élèvent des voix même internes à notre profession qui souhaiteraient donner des équivalences aux STAPS pour combler le déficit de masseurs-kinésithérapeutes dans les hôpitaux pour stabiliser le nombre de professionnels en exercice. Nous devons réfléchir pour répondre aux besoins en masseurs-kinésithérapeutes du monde salarié et libéral à une meilleure attractivité, à de nouveaux modes d'exercice et aussi à la possibilité d'exercice mixte libéral salarié.

D. OSTÉOPATHIE

- Sur ce dossier, depuis la parution des agréments des écoles d'ostéopathie, le flou artistique existe avec :
 - des services du ministère qui se retranchent derrière les textes en vigueur et avec un cabinet qui se retranche derrière ses services,
 - un ordre des masseurs-kinésithérapeutes qui, après avoir quitté trop tardivement la fameuse commission d'agréments des écoles de formation, est silencieux,
 - les syndicats qui bien que participant à des réunions communes à l'origine de la Fédération ne font pas de ce dossier un dossier prioritaire.

Bien que se trouvant isolée, la FFMKR a multiplié les rendez-vous (Yves MATILLON en novembre 2007, Professeur ETIENNE à Reims en décembre 2007, Cédric GROUCHKA, Conseiller Santé de François FILLON à Maignon jeudi 10 janvier 2008) pour faire reconnaître notre spécificité et ne pas laisser les ostéopathes s'approprier une partie de notre exercice. Parallèlement, nous continuerons à travailler avec toutes les composantes de la profession seule condition à nos yeux pour aboutir sur ce dossier épineux mais capital pour notre profession.

E. AU NIVEAU CONVENTIONNEL

La convention signée avec l'UNCAM en 2007 ne doit pas être figée mais doit être le début d'un cadre de travail de l'évolution de notre profession dans un contexte d'évolution de notre politique de santé. La suppression de la DEP, la suppression de l'envoi de la fiche initiale du BDK sont dans le cadre des simplifications administratives les premiers résultats. Les principaux dossiers que nous aurons à traiter seront :

- l'arrêt dans quelques départements de la politique de récupération d'indus menée par certaines caisses. Nous devons être fermes et avoir une attitude syndicale,
- la réforme de notre ASV sera le grand chantier de l'année 2008 où il faudra trouver une solution pour assurer sa pérennité,
- la revalorisation de nos actes et des frais de déplacements en fonction de l'ONDAM 2008, des économies réellement dégagées sur les CRF, de la loi de Sécurité Sociale 2008 et de l'impact des revalorisations 2006 et 2007,
- l'obtention de la généralisation du non quantitatif,
- l'augmentation de notre liste de prescription,
- les conséquences de l'évolution de la 1.40, de la carte CPS et du décret de confidentialité sur notre poste de travail et son impact financier,
- les conséquences sur la vie conventionnelle de loi de sécurité sociale 2008.

Cette liste non exhaustive vous montre que cette année sera dans le cadre conventionnel pour les professions de santé une année où les marges de manœuvres de négociations seront très étroites. A nous de nous mobiliser à tous les niveaux : départementaux, régionaux et national pour réussir ce changement.

F. RÔLE DES COMPLÉMENTAIRES ET REDÉFINITION DU PANIER DE SOINS

- Ce début d'années a été marqué par l'instauration des franchises en particulier sur les actes de masso-kinésithérapie. On risque au cours du second semestre d'avoir une nouvelle politique sur le financement de notre protection sociale et aussi sur la définition du panier de soins remboursable. Aussi, des contacts sont déjà pris avec les AMC (Assurance Maladie Complémentaire) pour permettre dans le cas de certains contrats d'avoir une meilleure prise en charge en cas de déremboursement par l'AMO mais aussi une prise en charge d'actes faisant partie de notre décret d'actes et d'exercice admis mais non pris en charge par l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire).

- Une réflexion et une étude sur la possibilité éventuelle de convention nationale sur les DRE (Demande de Remboursement Electronique) avec les AMC avec indemnités.

- La politique de la Fédération avec les AMC est de dégager des espaces de liberté et non pas de s'enfermer dans un cadre strict de remboursement et d'accréditation. Aussi, à partir de ces valeurs de base, nous devons être très vigilants dans notre approche des prises en charge complémentaires.

G. PRÉVENTION

2008 sera enfin l'année de la prévention. Fortement engagés politiquement sur ce sujet, nous continuerons à porter nos différents dossiers aussi bien au niveau du Ministère de la Santé qu'au niveau de l'assurance maladie que des complémentaires pour faire du masseur-kinésithérapeute un acteur incontournable et reconnu de notre système de santé au niveau des troubles musculo-squelettiques, rachialgies, chutes des personnes âgées, périnéologie.

H. DÉPENDANCE

- La création d'une future branche de l'assurance maladie consacrée à la dépendance nous concerne au premier rang car du fait du vieillissement de la population dans les années à venir, notre rôle en particulier dans la prise en charge de ces patients et le maintien à domicile sera de plus en plus important. A nous d'anticiper cette évolution en réfléchissant à quel mode de prise en charge (acte, forfait) sous quelle forme (individuelle, équipe de soins, réseaux) et avec quels interlocuteurs (assurance maladie obligatoire et/ou complémentaire).

I. DÉRÉGLEMENTATION

Les premières conclusions de la commission ATTALI sur la libération des freins à la croissance économique et la diffusion d'articles laissent planer la possibilité de déréglementation de notre exercice. En effet, les masseurs-kinésithérapeutes et d'autres professions de santé pourraient quitter le domaine protégé des professions de santé et se retrouver au niveau du système marchand avec toutes les conséquences que cela entraîne au niveau de leur exercice.

Comme vous pourrez le constater, cette année 2008 sera celle de nombreux changements, à nous de nous mobiliser pour proposer, peser sur les décideurs et surtout d'avancer unis et soudés aussi bien sur le plan professionnel qu'interprofessionnel pour dynamiser nos actions syndicales au service de **l'émancipation de notre profession et de la liberté des professionnels.**

Je vous prie de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, à l'assurance de mes salutations confraternelles.

Alain BERGEAU
Président